

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1 : Champ d'application :

L'Atelier de Restauration Klughertz (ci-après Klughertz) a pour activités principales, la maintenance, la réparation et la restauration de véhicules anciens ou de collection.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toutes les prestations de travaux proposées par Klughertz à ses clients non professionnels (ci-après, le ou les Clients). Elles s'appliquent intégralement, à l'exception de conditions particulières convenues par voie de contrat ou spécifiées dans ses devis.

Elles sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion et à l'exécution de travaux. Le Client déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées préalablement. La validation de la commande vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales. Elles peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable étant celle communiquée au Client au jour de la conclusion du contrat.

### Article 2 : Commandes

**2.1 : Devis :** quelle que soit la prestation de travaux commandée par le Client, il lui sera préalablement fourni un devis, accompagné des présentes Conditions Générales. Le devis récapitulera l'expression des besoins du Client, les pièces et la main d'œuvre estimés nécessaires à l'exécution de la prestation, ainsi que toutes recommandations que Klughertz jugera utile de porter à sa connaissance.

Aucune prestation ne sera exécutée sans l'accord expresse et écrit du Client, pendant la durée de validité du devis. L'accord devra porter à la fois sur le devis et l'acceptation des Conditions Générales. Il pourra être exigé que le Client appose la mention manuscrite « Bon pour accord », suivie de la date et de sa signature, ou qu'il manifeste son accord par écrit par tout autre mode de confirmation écrit jugé suffisant par Klughertz.

**2.2 : Acompte :** la commande n'est considérée comme définitive qu'après le versement de l'acompte, le cas échéant demandé par Klughertz. L'acompte peut être soit équivalent au montant des pièces figurant au devis, soit être équivalent à 30 % de la somme totale devisée exprimée TTC. Le paiement de l'acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. L'acceptation du devis engage définitivement le Client, de sorte que toute résiliation ne pourra faire l'objet que d'une acceptation expresse de Klughertz, qui conservera à minima, l'intégralité de l'acompte. Klughertz sera de plus en droit d'exiger le paiement préalable et intégral, de l'ensemble des travaux exécutés et des travaux en cours, remontage en sus, outre le prix des pièces d'ores et déjà commandées pour le Client.

**2.3 : Diagnostics avant travaux :** en raison du caractère ancien des véhicules, de leur état d'usure parfois dissimulé et de la rareté de certaines pièces, les travaux portant sur des réparations, remises en état, restaurations partielles ou totales peuvent s'avérer longues, délicates et complexes. C'est pourquoi, hormis le cas où le véhicule du client est connu de Klughertz et que les travaux portent sur de menus entretiens, tous autres travaux feront l'objet d'un diagnostic préalable qui s'opèrera en quatre phases.

**La 1<sup>ère</sup> phase** consistera à recueillir les besoins du Client et à réaliser une inspection visuelle du véhicule. Le Client devra définir avec le plus de précision possible quel est son projet et le niveau de réalisation ou finition attendu.

**La 2<sup>e</sup> phase** consistera en l'émission d'un devis spécifique pour réaliser ce diagnostic, comprenant :

- les opérations de démontage, de contrôle et d'analyse de l'état du véhicule, aux fins d'évaluation de la nature, de l'étendue et du coût des travaux envisagés par le Client ;
- les opérations de remontage, sans intervention mécanique, au cas où le Client n'entendrait pas poursuivre les travaux recommandés par Klughertz ;

L'attention du Client est attirée sur le fait que le démontage de certaines pièces ou organes d'un véhicule ancien n'est pas sans risques en raison de leur état d'usure avancé ou de leur endommagement, qui peuvent être tels, que leur remplacement ou leur restauration s'avère indispensable pour que le véhicule soit à nouveau roulant et satisfasse aux conditions de sécurité normalement exigées pour le véhicule et les personnes.

De plus, pour constater l'état de certains organes, seul un démontage permet de les contrôler. Or une fois démontés, leur état d'usure ou leur endommagement peut être tel, qu'ils ne peuvent être remontés ou que s'ils devaient l'être, cela

**KLUGHERTZ Atelier de restauration - Le Camp 67250 OBERROEDERN**

Tel : 03 88 86 37 17 - mail : [contact@klughertz.com](mailto:contact@klughertz.com)

Code APE : 4520A - N° de siret : 508 561 826 00027

Site : [www.klughertz.com](http://www.klughertz.com)

engendrerait un risque d'endommagement encore plus important ou constituerait une menace pour la sécurité du véhicule ou des personnes. Ces organes sont notamment : moteur, boîte de vitesse, organes de transmission (ponts, cardans, arbres de transmissions, roulements, croisillons...).

Le Client en sera alors avisé par courriel accompagné le cas échéant de clichés photographiques pour illustrer les problèmes rencontrés.

**La 3<sup>è</sup> phase** consistera en la réalisation du diagnostic après acceptation du devis. Klughertz pourra exiger un paiement intégral avant sa réalisation.

**La 4<sup>è</sup> phase** : à l'issue de ces opérations, Klughertz rendra compte au Client de son appréciation, accompagnée le cas échéant de clichés photographiques pour l'illustrer. Ce diagnostic ne peut valoir expertise complète du véhicule et demeure limité à la seule appréciation des travaux que le Client envisage de lui confier. Si le Client le souhaite, une expertise complète peut lui être confiée, qui fera l'objet d'un devis à part.

## **2.4 : Décision après diagnostic**

2.4.1 : Si le Client souhaite confier les travaux à Klughertz, un devis complet et détaillé lui sera communiqué.

2.4.2 : Si le Client ne souhaite pas lui confier la prestation de travaux préconisés après diagnostic, il devra en informer Klughertz par écrit et récupérer son véhicule après remontage, dans les 8 jours de sa mise à disposition.

Si Klughertz devait avoir constaté au cours de ses opérations de diagnostic, la nécessité de remplacer des pièces ou de réaliser des travaux jugés essentiels comme il en est dit à l'article 2.3, elle proposera au Client d'y procéder. Si le client en est d'accord elle émettra un devis que le Client devra accepter préalablement à tous travaux. Klughertz pourra en exiger le règlement intégral préalable. Si le Client ne souhaite pas que Klughertz y procède, il récupèrera le véhicule en l'état après remontage, dans la mesure où celui-ci s'avère possible. Klughertz informera le Client, des risques prévisibles en cas de reprise du véhicule en l'état sur la sécurité des personnes et du véhicule.

## **Article 3 : Prix**

Les devis comprennent l'évaluation séparée du prix hors taxes des pièces et de la main d'œuvre, avec indication du coût unitaire et du coût global, par postes principaux. Le montant total sera mentionné hors taxes et toutes taxes comprises, avec le taux de TVA applicable.

Les Prix ne sont garantis que pendant la durée de validité du devis.

L'attention du Client est attirée sur le fait que :

- certaines pièces s'avèrent difficiles ou rares à trouver, de sorte que parfois le coût des pièces ne peut être estimé d'avance ou que les pièces doivent faire l'objet de refabrication. En cas d'indisponibilité totale ou de coût excessif des pièces sur le marché, Klughertz fera une étude et une proposition de prix selon devis distinct. En cas de refus du Client et de blocage conséquent des travaux, il sera fait application des mêmes dispositions que celles relatives au refus de travaux par le client après phase de diagnostic (article 2.4.2) ;
- le prix des pièces comprend le cas échéant, les frais de change, de transport et de dédouanement. En cas de variation à la hausse de ces frais, entre le prix devisé au jour du devis et le jour de leur commande par Klughertz, celle-ci sera répercutée sur le Client qui l'accepte expressément. Il en sera dument informé et à sa demande, il lui sera communiqué toute justification de cette hausse.

## **Article 4 : Conditions de paiement**

Les factures sont payables comptant à réception, par voie de virement.

En cas de prestations portant sur une restauration partielle ou totale ou en cas de réparations importantes, Klughertz facturera ses prestations, selon états mensuels, comprenant un récapitulatif du nombre d'heures passées au cours du mois écoulé et de l'état d'avancement des travaux, auquel sera joint le cas échéant, des clichés photographiques. Faute de

**KLUGHERTZ Atelier de restauration - Le Camp 67250 OBERROEDERN**

Tel : 03 88 86 37 17 - mail : [contact@klughertz.com](mailto:contact@klughertz.com)

Code APE : 4520A - N° de siret : 508 561 826 00027

Site : [www.klughertz.com](http://www.klughertz.com)

règlement sous 8 jours, Klughertz sera en droit de suspendre tous travaux et commandes en cours. Dans ce cas, le Client ne pourra tenir rigueur à Klughertz de ne pouvoir tenir les délais d'exécution de travaux, communiqués au devis.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux de 5 % par mois du prix total TTC de la facture impayée en totalité ou en partie, seront acquises automatiquement et de plein droit à Klughertz, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que Klughertz serait en droit d'intenter, à ce titre.

Les frais de recouvrement, les frais liés à l'intervention d'un avocat ou d'un huissier, y compris la totalité des émoluments et honoraires d'huissier, seront supportés par le Client.

## **Article 5 : Fourniture des prestations**

### **5.1 : Exécution des prestations**

C'est en considération de l'ensemble des contraintes et particularités liées au caractère ancien et parfois vétuste des véhicules, que le Client :

- accepte de confier son véhicule à Klughertz ;
- admet et consent que les délais d'exécution indiqués au devis peuvent subir des prolongations au regard des événements précités, sans qu'il ne puisse en être fait grief à Klughertz.

En cas de survenance d'une difficulté en cours d'exécution des travaux, Klughertz en avisera immédiatement le Client et lui fera parvenir tous éléments permettant de les corroborer.

Klughertz fera toutes propositions utiles afin de décider en concertation avec le Client, de la suite à donner aux opérations. Il lui sera notamment donné la possibilité de venir dans l'atelier de Klughertz sur rendez-vous, afin de se rendre compte par lui-même du problème rencontré, accompagné s'il le souhaite, de tout expert de son choix.

Le cas échéant un devis valant avenant au contrat initial lui sera adressé avec indication de la nature des remplacements, réfections et remise en état nécessaires, outre l'indication de la date prévisible modifiée de la fin de la prestation. Au cas où le Client n'entendrait pas poursuivre la prestation en cours, il devra notifier par écrit et dans les plus brefs délais, son intention de résilier le contrat en cours. Klughertz sera en outre en droit, d'exiger le paiement préalable et intégral, avant restitution du véhicule, de l'ensemble des travaux exécutés et des travaux en cours, remontage en sus, outre le prix des pièces d'ores et déjà commandées pour le Client. En cas de nécessité de remplacer des pièces ou d'effectuer des travaux jugés essentiels pour la sécurité des personnes ou du véhicule avant remontage, il sera fait application des dispositions prévues à l'article 2.4.3.

A tout moment, le Client pourra se rendre dans l'Atelier de Klughertz après avoir pris rendez-vous, afin de se rendre compte de l'état d'avancement des prestations en cours.

### **5.2 : Fin des prestations**

Le Client sera avisé par écrit de la date de fin des prestations pour récupérer son véhicule dans l'atelier de Klughertz. Cet avis sera accompagné de la facture finale. A la demande du Client, la restitution peut avoir en un autre lieu. Les frais de carburant, de temps de déplacement, d'hébergement et de bouche seront à la charge du Client.

Un rendez-vous sera convenu pour procéder à la restitution du véhicule. A cette occasion, les Parties procéderont dans un premier temps, à un examen visuel complet du véhicule et des prestations réalisées, puis un essai sera proposé au Client en présence d'un membre de l'atelier, pour se rendre compte d'éventuels manquants, dysfonctionnements ou anomalies quelconques.

La remise définitive du véhicule sera obligatoirement précédée du paiement intégral de la facture et de la signature par le Client, d'un procès-verbal de fin de travaux, dont une copie lui sera remise.

Ce procès-verbal mentionnera toutes observations ou réserves éventuelles du Client. Klughertz y mentionnera ses commentaires et les engagements de levées de réserves auxquels elle consent avec indication de leur délai.

#### Article 6 : Garanties

Les prestations de Klughertz sont garanties en pièces et main d'œuvre pendant une durée de 6 mois à compter de la restitution du véhicule au Client.

En cas de survenance d'un évènement susceptible d'entraîner l'obligation à garantie de Klughertz, le Client l'en informera dans les 48 heures, avant d'entreprendre une quelconque opération de remise en état ou de réparation. Il lui fournira toutes explications et preuves raisonnables pour lui permettre d'apprécier la nature et l'étendue du problème rencontré, lui laissant la possibilité d'accéder aux locaux où le véhicule est conservé pour procéder à toutes vérifications utiles.

Cette garantie ne porte que sur la bonne exécution des travaux confiés, à l'exclusion de tous dommages qui n'en seraient pas la conséquence directe. Son notamment exclus les dommages liés à l'usure des pièces, aux pièces non remplacées ou sur lesquelles Klughertz n'est pas intervenue, ce inclus les pièces présentant des défauts ou une usure non apparente en cours d'exécution de ses prestations. Sont également exclus les dommages nés ou créés à l'occasion d'une utilisation inappropriée du véhicule par le Client et notamment : en cas d'accident, choc, négligence dans l'entretien ou la conservation du véhicule, inobservation des consignes de chauffe, d'entretien ou d'utilisation.

Klughertz à son choix, remboursera, remplacera ou fera réparer les pièces sous garantie jugées non conformes ou défectueuses. La garantie de Klughertz est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des pièces non conformes ou affectées d'un vice.

Indépendamment de la garantie contractuelle ci-dessus, les Produits bénéficient de plein droit, conformément aux dispositions légales, des garanties ci-après :

- la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous :

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le client bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ; il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article

L 217-9 du Code de la consommation; sauf pour les biens d'occasion, il est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien, délai porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016.

- La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.
- Le client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 et suivants du Code Civil ; dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 et suivants du Code Civil.

#### Article 7 : Frais de gardiennage – droit de rétention

Si le Client ne récupère pas son véhicule dans les 8 jours après avoir été avisé de sa date de mise à disposition, Klughertz sera en droit de mettre automatiquement en compte, sans avis préalable, des frais de gardiennage s'élevant au tarif journalier de 12 € hors taxes, augmenté du taux de TVA applicable. Tout frais de déplacement du véhicule nécessité pour libérer l'espace qu'il occupe, ce compris les frais de main d'œuvre, de stationnement en un autre lieu et d'assurance, lui seront également imputés et facturés (1947 du code civil).

En outre, Klughertz est en droit de conserver le véhicule jusqu'à complet paiement de toutes sommes lui restant dues (1948 du code civil). Les frais de gardiennage, conséquence de l'exercice de son droit de rétention seront également dus de plein droit.

**KLUGHERTZ Atelier de restauration - Le Camp 67250 OBERROEDERN**

Tel : 03 88 86 37 17 - mail : [contact@klughertz.com](mailto:contact@klughertz.com)

Code APE : 4520A - N° de siret : 508 561 826 00027

Site : [www.klughertz.com](http://www.klughertz.com)

#### Article 8 : Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article [1218 du Code civil](#).

Il est expressément stipulé que les situations de crise sanitaires ne constituent pas un cas de force majeure exonérant le Client de ses obligations. Il en est de même pour Klughertz, sauf à faire l'objet de mesures de fermeture administratives ou de restrictions dans la conduite ou l'organisation de son travail de nature à ralentir, suspendre ou interrompre l'exécution de ses prestations.

#### Article 9 : Communication :

Les Parties conviennent expressément que pour preuve de l'exécution de leurs obligations au sens des présentes, toute communication se fera par voie écrite, qu'il s'agisse d'un courrier papier ou électronique, assortie d'une preuve de leur émission et de leur réception. La partie qui recevra une communication électronique s'engage à en accuser bonne réception à la partie émettrice. Faute de l'avoir fait elle sera néanmoins réputée l'avoir reçue, si la partie émettrice est en mesure de démontrer qu'elle lui a été délivrée.

#### Article 10 : Litiges

Tous les litiges auxquels les prestations fournies par Klughertz pourraient donner lieu, et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ([C. consom. art. L 612-1](#)) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Conformément à l'article 14.2 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, le Client est informé qu'il peut également consulter la plateforme de règlement en ligne des litiges mise à disposition par la Commission européenne, accessible à l'adresse : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Le Client s'oblige en tout état de cause, à adresser à Klughertz, préalablement à tout procès ou saisine du médiateur, une réclamation précise et détaillée, accompagnée de tout élément justificatif, afin que celle-ci puisse être examinée et faire le cas échéant, l'objet d'un règlement amiable ou extrajudiciaire.

Bon pour acceptation du Client, le \_\_\_\_\_

Nom, prénom, signature